

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que la Communauté d'Agglomération de Chartres Métropole procédera à la mise en place d'un **réseau d'assainissement des eaux pluviales et la commune de Bailleau l'Evêque à la requalification de l'espace public du 1er août au 30 novembre 2022**

Les entreprises interviendront du lundi au vendredi entre 7h30 et 18h00.

**Les travaux d'assainissement seront décomposés comme suit :**

Du 22 août au 31 octobre 2022, l'entreprise EIFFAGE procédera à la pose de canalisations rue du Bois Herbin entre la place de l'Eglise et l'accès à l'école.

Du 01 septembre au 14 octobre 2022, l'entreprise EIFFAGE procédera à la construction du collecteur rue des Tilleuls Bois Herbin entre la place de l'Eglise et l'accès à la cour de la salle des fêtes, du lundi au vendredi.

**Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Chartres Métropole, le Service « Direction du Cycle de l'Eau » au 02 37 23 40 00.**

**Les travaux d'aménagement de voirie et trottoirs seront phasés comme suit :**

Du 1<sup>er</sup> août au 20 septembre 2022 le groupement d'entreprises VILLEDIEU & EUROVIA réalisera la réfection de la cour de la salle des fêtes.

Du 05 septembre au 30 novembre 2022 le groupement d'entreprises VILLEDIEU & EUROVIA réalisera l'aménagement de surface de la rue du Bois Herbin section de l'accès à l'école, intégrant la place de l'Eglise.

Du 05 octobre au 02 novembre 2022 le groupement d'entreprises VILLEDIEU & EUROVIA réalisera les travaux de surface de l'accès de la salle des fêtes au parking existant.

Les entreprises mettront tout en œuvre pour réduire les nuisances occasionnées par ces travaux.

Des déviations seront mises en place, y compris pour les lignes de bus pour lesquelles des informations de modification seront communiquées notamment sur les points d'arrêt.

**Pour tout renseignement complémentaire, concernant les travaux d'espaces publics, veuillez contacter la mairie aux heures d'ouvertures au 02 37 22 97 07.**

Quelques conseils pour vos déplacements et votre sécurité :

- Suivant l'emplacement des travaux :
  - o Assurez-vous que votre véhicule ne sera pas bloqué dans votre cour ou votre garage.
  - o Soyez vigilants pour vos déplacements à pied à proximité des engins et des travaux de terrassement (informez vos enfants).
- En dehors des heures de travail, les zones à risques seront clôturées.